

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 13 MAI 2014 À 20H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ANDRÉ BOULET, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beaugard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2014-05-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 13 mai 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 8 avril 2014
4. RENCONTRE
 - 4.1 Ville de La Pocatière – Parade d'octobre – Rencontre avec M. Luc Pelletier
 - 4.2 Tournée des vainqueurs - Rencontre avec M. Mario Marcoux
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Édifice Amable-Bélangier
 - 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
 - 5.1.2 Soumissions

- 5.1.2.1 Déneigement du stationnement
- 5.1.2.2 Entretien ménager
- 5.2 Poste de la SQ
- 5.3 MFE - Reddition de comptes - Activité du CLD
- 5.4 Concours d'œuvres d'art Desjardins – Représentant du milieu
- 5.5 Nominations sur le Comité de la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île
- 5.6 Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny et Conseil d'administration de la CDEMM
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 PALÉE – Journée de réflexion (10 mai 2014)
 - 6.2 Rencontre CPTAQ
 - 6.3 Projets régionaux
 - 6.3.1 Diversification - Parc des Appalaches
 - 6.3.2 Accès au fleuve
 - 6.3.3 Table de concertation régionale Saint-Laurent
 - 6.3.4 Autres projets
 - 6.4 Oléoduc TransCanada
 - 6.5 Projets éoliens
 - 6.6 Certificats de conformité
 - 6.6.1 Montmagny – Normes spéciales fixées pour la zone CbMP-2
 - 6.6.2 Montmagny – Normes pour intégration des opérations cadastrales dans des cadres bâtis reconnus de valeur patrimoniale
 - 6.6.3 Montmagny – Usages conditionnels pour implantation d'industrie à nuisance limitée dans la zone RbM-129
 - 6.7 Projet de Chemin de St-Rémi
 - 6.8 Prix du patrimoine
 - 6.9 Tourisme
 - 6.10 Transport interurbain (Orléans)
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Chambre de commerce de Lévis – Remerciements
 - 7.2 Ville de Montmagny – Plan de partenariat
 - 7.3 Tournoi de golf des coopératives – 3 juillet 2014
 - 7.4 TACA – Invitation à l'assemblée générale annuelle
 - 7.5 Agence de mise en valeur de la forêt privée
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes d'avril 2014
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 1^{er} mai 2014
 - 8.3 Surplus accumulé au 31 décembre 2013
 - 8.4 Affectation à l'exercice 2014
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Rapport de comité – Active-toi
 - 10.2 Dossier Lac-Frontière
 - 10.3 Lac-Frontière et Sainte-Lucie-de-Beauregard (zones inondables)
 - 10.4 Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 8 AVRIL 2014

2014-05-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 8 avril 2014 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

4.1 VILLE DE LA POCATIÈRE – PARADE D'OCTOBRE – RENCONTRE AVEC M. LUC PELLETIER

M. Luc Pelletier, chargé de projet à la Ville de La Pocatière en ce qui concerne la fête de l'Halloween, vient expliquer le projet de parade qui aura lieu le 1^{er} novembre prochain. Les municipalités sont invitées à participer à la parade dont le thème est « contes et légendes ».

4.2 TOURNÉE DES VAINQUEURS – RENCONTRE AVEC M. MARIO MARCOUX

MM. Mario Marcoux et Herman Pelletier viennent présenter la 4^e édition de la Tournée des vainqueurs qui est prévue avoir lieu le samedi 16 août prochain. Les municipalités sont sollicitées pour de l'aide à la sécurité du trajet.

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

5.1.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Pour le mois, on constate une économie de 871,73 \$ par rapport à la même période l'an passé. Actuellement, on sait que l'économie est de plus de 12 000 \$/an, taxes incluses. Le retour sur investissement est donc sur un maximum de deux ans. Le représentant de Sara-Tech nous souligne que la deuxième année devrait être encore plus intéressante en termes d'économie considérant les méthodes de calcul de Hydro Québec.

À SUIVRE.

5.1.2 SOUMISSIONS

5.1.2.1 Déneigement du stationnement

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a procédé par le passé à des invitations à soumissionner pour le déneigement du stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger et que Les Entreprises Gilbert Cloutier étaient le plus bas soumissionnaire conforme;
- CONSIDÉRANT que Les Entreprises Gilbert Cloutier sont intéressés à continuer le déneigement du stationnement pour les trois prochaines années au même tarif annuel soit 5 116,38 \$, taxes incluses.

2014-05-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat soit attribué à Les Entreprises Gilbert Cloutier inc. au montant total de 15 349,14 \$, taxes incluses, pour le déneigement du stationnement de l'Édifice Amable-Bélanger pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

QUE le déneigement soit fait conformément aux modalités du contrat à être signé avec l'entrepreneur.

ADOPTÉ

5.1.2.2. Entretien ménager

- CONSIDÉRANT les invitations à soumissionner auprès de trois entreprises pour les travaux d'entretien ménager pour l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, incluant une option additionnelle de douze mois;
- CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue :

Soumissionnaire	2014-2015 (avec taxes)	2015-2016 (avec taxes) (option 12 mois)
GDI EMPRO	45 961,26 \$	47 461,68 \$

2014-05-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME KARINE NADEAU
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de GDI EMPRO, plus bas soumissionnaire conforme, au coût total de 93 422,94 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'entretien ménager de l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2016 (incluant l'année d'option pour la deuxième année).

ADOPTÉ

5.2 POSTE DE LA SQ

L'entrepreneur s'était désisté quelques heures avant la réunion du 30 avril dernier considérant qu'il est en attente d'information sur le revêtement en fibrociment.

Une lettre transmise par envoi recommandé lui demande de nous proposer une solution dans les 30 jours, soit d'ici le

15 juin 2014. Une copie de la lettre a également été transmise à l'architecte.

5.3 MFE – REDDITION DE COMPTE – ACTIVITÉ DU CLD

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est signataire de l'entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations;
- CONSIDÉRANT la demande de transmettre un certain nombre de documents exigés en vertu du protocole avant le 1^{er} juin 2014;

2014-05-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny transmette les documents suivants au ministère :

- . copie de la résolution adoptée par la MRC précisant la quote-part qu'elle entend verser au CLD pendant l'année en cours (réf : article 4.8 de l'entente de gestion) (**Résolution 2014-01-18**);
- . la programmation annuelle des activités du CLD. Cette programmation annuelle, établie par le CLD, indique la répartition de la contribution reçue de la MRC pour l'année en cours selon ses diverses activités;
- . le rapport d'activités du CLD de l'année 2014;
- . les états financiers audités du CLD pour l'année 2013 accompagnés du rapport du vérificateur;
- . le formulaire de « Confirmation écrite de la MRC » ci-joint, dûment complété et signé par la MRC.

ADOPTÉ

5.4 CONCOURS D'ŒUVRES D'ART DES JARDINS – REPRÉSENTANT DU MILIEU

2014-05-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny, conjointement avec le CLD de la MRC de Montmagny, désigne M. Richard Metzger comme représentant du milieu sur le jury du concours ainsi que comme ambassadeur auprès des artistes de notre MRC.

ADOPTÉ

5.5 NOMINATIONS SUR LE COMITÉ DE LA CORPORATION DE MISE EN VALEUR DE LA GROSSE-ÎLE

2014-05-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les représentants de la MRC de Montmagny sur la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île soient :

- Monsieur Gaston Caron
- Monsieur Martin Jacques
- Madame Mélodie Lachance

ADOPTÉ

5.6 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CDEMM

2014-05-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE M. Réal Bolduc soit nommé sur le Conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny et de la CDEMM en remplacement de M. Gilles Giroux.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6.1 PALÉE – JOURNÉE DE RÉFLEXION (10 MAI 2014)

Le préfet et les membres du conseil font un retour sur la journée de réflexion portant sur le PALÉE Volet démographie. Tous les membres du conseil qui ont eu l'opportunité de participer à la journée ont exprimé leur satisfaction sur le déroulement de l'activité et la pertinence des échanges entre les participants.

De grands défis ont été exprimés (ex. : cible 15/30) et un rapport sur la priorisation des actions est attendu car le conseil est conscient de l'ampleur de la tâche à accomplir.

6.2 RENCONTRE CPTAQ

Le coordonnateur à l'aménagement rappelle que la rencontre avec la CPTAQ portant sur les exclusions de la zone agricole pour les municipalités de Montmagny, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Berthier-sur-Mer, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Paul-de-Montminy, Cap-Saint-Ignace et Sainte-Apolline-de-Patton aura lieu le 27 mai 2014.

Considérant l'importance des secteurs demandés, des représentants des municipalités doivent assister à ces rencontres, notamment pour les municipalités de Cap-Saint-Ignace, Montmagny, Berthier-sur-Mer et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

Une rencontre préparatoire aura lieu avec les personnes qui assisteront aux audiences au cours des prochaines semaines.

6.3 PROJETS RÉGIONAUX

6.3.1 DIVERSIFICATION – PARC DES APPALACHES

Le projet de plan d'action de diversification a été entériné par le Conseil d'administration du Parc des Appalaches et présenté au représentant du ministère, M. Pierre Drouin.

Une copie du projet est annexée aux documents de la réunion. Le plan d'action touche plusieurs volets de la diversification et identifie des objectifs d'affectations financières pour chacun des secteurs d'activités.

- Promotion du territoire du Parc des Appalaches :
 - . Journal du parc, carte, dépliant, média, Internet, vidéo, Communications régionales Montmagny;
- Signalisation du Parc des Appalaches :
 - . Affiches brunes pour accès aux divers secteurs;
- Concertation des acteurs :
 - . Maintien du Comité de diversification;
- Amélioration de l'offre d'hébergement en plein air :
 - . Améliorations aux divers refuges pour augmenter la fréquentation;
- Association des intervenants privés au plan d'action du Parc des Appalaches :
 - . Biscuits à chiens avec partenaires, soutien de promoteurs, nouvelles cultures, randonnées équestres, produits de l'érable;
- Tenue d'événements distinctifs :
 - . International de traîneaux à chiens, raid, CaniRaid, visites guidées;
- Sensibilisation du milieu :
 - . Tournée de familiarisation, soirée 4 par 4, rallye, capsules plein air, cégep;
- Mise à niveau d'infrastructures :
 - . Piste d'hébertisme, pont Sainte-Lucie, Parc linéaire Monk;
- Supervision du projet jusqu'en mars 2015 :
 - . Salaire direction, gestion administrative, équipements (permet de dégager 40 000 \$ pour l'accès aux îles).

6.3.2 ACCÈS AU FLEUVE

Les membres du conseil sont informés sur l'état d'avancement des discussions concernant le dossier de la gestion du site du havre de Berthier-sur-Mer en tant que principal accès à l'archipel et du dragage prévu ce printemps.

En plus de la MRC, la municipalité, des entreprises privées et possiblement le MAMOT (sinon le CLD) ont acceptés de participer au projet de dragage. Il était nécessaire de recueillir des engagements pour une

somme de 160 000 \$ pour réaliser le projet ce printemps. Cet objectif est atteint considérant que le CLD s'engage à participer financièrement si le MAMOT ne participe pas ou en partie au projet, tel que souhaité.

Considérant que les autres partenaires, municipalité, entreprises privées et CLD ne se sont pas engagés pour une somme équivalente à la MRC, ce qui constituait une condition pour la participation financière de 50 000 \$ de la MRC au projet, une discussion est tenue au sein du conseil afin de déterminer si la MRC apporte un changement aux conditions de sa participation.

Considérant l'urgence de procéder et le résultat du travail de recherche de financement réalisé, les membres du conseil s'entendent pour lever la condition de participation à parts égales des partenaires dans le projet 2014, mais retiennent que la MRC ne participera plus au dragage si un fonds d'entretien à contribution annuelle financé par plusieurs partenaires n'est pas mis sur pied.

Les sujets qui devront être abordés au cours des prochains mois dans les discussions sur le sujet sont :

- La gouvernance de l'organisme responsable du site d'accès à l'archipel (composition, mandat, partenaires);
- Les ententes à moyen terme entre les partenaires (bail);
- La vision à long terme en matière de financement de l'entretien et du développement.

2014-05-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDOC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny modifie les conditions de sa participation financière au projet de dragage de Berthier-sur-Mer tel que décrit dans la résolution no 2014-04-09 en enlevant la condition précisant que tous les partenaires doivent participer financièrement également au projet.

QUE la MRC de Montmagny conserve sa participation financière de 50 000 \$ au projet.

ADOPTÉ

6.3.3 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE SAINT-LAURENT

Lors de la rencontre d'information sur la table de concertation, M. Richard Galibois était présent et a souhaité la bienvenue aux personnes présentes qui désiraient être informées sur le fonctionnement de la future Table de concertation du Saint-Laurent. Cette table ne sera pas un nouvel organisme mais un lieu de discussion des acteurs du Saint-Laurent pour aborder des sujets d'intérêt communs. Les projets issus des discussions seront élaborés par l'équipe de la table et

soumis à des organismes du milieu (MRC, municipalités, ZIP, OBV, etc.).

L'assemblée de fondation de la Table de concertation du Saint-Laurent (Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup) aura lieu le 15 mai 2014 à 16h au Musée maritime Bernier à L'Islet.

La MRC est invitée à nommer son représentant au sein de cette table de concertation qui aura pour nom « Conseil du Saint-Laurent ».

2014-05-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny nomme M. Richard Galibois à titre de représentant de l'organisme au sein de la Table de concertation régionale de l'Estuaire moyen nommée Conseil du Saint-Laurent et regroupant des intervenants des MRC de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et Rivière-du-Loup.

QUE M. Daniel Racine soit nommé substitut à cette même table.

ADOPTÉ

6.3.4 AUTRES PROJETS

S/O.

6.4 OLÉODUC TRANSCANADA

La compagnie TansCanada Pipeline a répondu aux questions formulées par la MRC à l'automne dernier et réacheminées en février, soit :

- Les cours d'eau : Pas de forage directionnel sous les cours d'eau prévu, mais des travaux dans le lit des trente cours d'eau traversés;
- Vannes de sectionnement aux 30 km : Pas encore déterminé où elles seront situées. À prévoir pour protéger des milieux sensibles selon les études environnementales à venir;
- Durée de vie d'un pipeline : « Très longue période de temps ». Exigence de l'ONÉ de réserver des sommes pour défrayer l'abandon ou le démantèlement;
- Pipeline = moins de trains? : « Un pipeline est plus efficace, plus sécuritaire, moins polluant et moins coûteux qu'un train », mais TransCanada Pipeline n'est pas en mesure de répondre à la question.

6.5 PROJETS ÉOLIENS

Une rencontre a eu lieu le 29 avril dernier. La rencontre a permis de faire le point sur l'état d'avancement du projet. Le promoteur prévoit déposer une offre à Hydro Québec en partenariat avec la région.

Il y a deux sources de revenus découlant de ce projet :

- Les redevances de 5 000 \$ par MW (prévues dans A/O H-Q);
- Les revenus sur investissement fait par la MRC dans le projet.

LES REDEVANCES :

Une discussion sur la répartition des redevances a été faite entre le partenaire municipal et la MRC. Le tableau qui suit résume l'essence des discussions sur la distribution proposée des redevances.

PARTENAIRES	% PROPOSÉ
Municipalité porteuse du projet : St-Paul-de-Montminy	65%
Municipalités visées par éoliennes :	
- Notre-Dame-du-Rosaire	
- Ste-Apolline-de-Patton	8 %
- Ste-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	8 %
	8 %
MRC de Montmagny	11 %
TOTAL	100 %

L'INVESTISSEMENT:

Un exemple de tableau de répartition pour un investissement projeté par la MRC de 8,5 \$M du milieu.

Pour accompagner la MRC au niveau des ressources professionnelles, la direction est en attente d'un nom d'avocat et de comptable qui ont une expertise en éolien.

***NOTE IMPORTANTE :** Un appel au service du MAMOT qui approuve les règlements d'emprunt m'a permis d'apprendre que les projets éoliens n'empêchent pas la réalisation de projets futurs dans une municipalité si le projet se fait par la MRC.*

6.6 CERTIFICATS DE CONFORMITÉ

6.6.1 MONTMAGNY – NORMES SPÉCIALES FIXÉES POUR LA ZONE CbMP-2

2014-05-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification au règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'ajouter des normes spéciales de protection du patrimoine pour la zone CbMP-2.

QUE cette modification est reconnue conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.6.2 MONTMAGNY – NORMES POUR INTÉGRATION DES OPÉRATIONS CADASTRALES DANS DES CADRES BÂTIS RECONNUS DE VALEUR PATRIMONIALE

2014-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GASTON CARON
APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification au règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'ajouter des objectifs et des critères spécifiques applicables à l'implantation d'une nouvelle construction nécessitant une opération cadastrale dans des secteurs d'intérêt patrimonial.

QUE cette modification est reconnue conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

ADOPTÉ

6.6.3 MONTMAGNY – USAGES CONDITIONNELS POUR AUTORISER À CERTAINES CONDITIONS L'USAGE « INDUSTRIE À NUISANCE LIMITÉE » DANS LA ZONE RbM-129

2014-05-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour la modification au règlement de zonage de la Ville de Montmagny afin d'autoriser à certaines conditions l'usage « Industrie à nuisance limitée » dans la zone RbM-129.

QUE cette modification est reconnue conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC en vigueur.

QUE cette résolution soit effective après que cette modification réglementaire ait été présentée au Comité consultatif agricole et que celui-ci ne se soit pas opposé à ladite modification.

ADOPTÉ

6.7 PROJET DE CHEMIN DE SAINT-RÉMI

Le projet de chemin de Saint-Rémi est un projet de style « Chemin de Compostelle » version québécoise qui inviterait des gens à traverser une partie du Québec, de l'Estrie à la Gaspésie, en arrêtant dans des gîtes tout le long du parcours.

Les promoteurs du projet ont fait l'expérience cet hiver et ils désirent rencontrer les personnes intéressées par le

développement du projet le 22 mai prochain de 19h à 21h à la salle municipale de Notre-Dame-de-Buckland.

6.8 PRIX DU PATRIMOINE

À la demande de la MRC, une proposition a été déposée par M. Alain Franck afin de représenter la MRC de Montmagny au sein du Comité de mise en œuvre des prix du patrimoine et de procéder à l'appel et au suivi des candidatures.

Suite à l'évaluation de la soumission par le conseil, celle-ci n'est pas retenue.

6.9 TOURISME

La prochaine saison touristique estivale s'en vient à grand pas et les membres du conseil sont invités à diversancements.

28 mai 2014 : Lancement de la saison Montmagny et les Îles à bord d'un bateau de croisières et activités d'observation des pingouins;

11 et 14 juin 2014 : Deux journées offertes aux intervenants pour vivre une expérience de découverte du Parc des Appalaches (embarquement à Montmagny et à Saint-Paul-de-Montminy). NB : le même parcours sera fait lors des deux sorties.

6.10 TRANSPORT INTERURBAIN (ORLÉANS)

La compagnie Orléans (Keolis) a fait une présentation aux directeurs généraux de MRC et à des représentants de la CRÉ, le 29 avril dernier. Cette rencontre présentée au départ comme une proposition de collaboration entre Orléans et les transports collectifs du territoire s'est terminée par une annonce d'Orléans que la compagnie demanderait une autorisation à la Régie des transports du Québec de diminuer son service le long du fleuve dans l'axe Rimouski-Lévis-Québec et Rimouski-Montréal.

Selon les dires de l'entreprise et à la demande de sa clientèle, la compagnie cherche à raccourcir le temps des parcours en faisant moins d'arrêts et en utilisant davantage l'Autoroute 20.

SERVICE PRÉSENTEMENT OFFERT PAR ORLÉANS			
Rivière du Loup	7h05	9h50	15h30
Cap-Saint-Ignace	8h55		17h20
Montmagny	9h07	11h25	17h32
Berthier-sur-Mer	9h24		17h49
Québec	10h30	12h30	18h55
Montréal	13h30		21h45

SERVICE PRÉSENTEMENT OFFERT PAR ORLÉANS				
Montréal	8h00	13h00	17h00	
Québec	11h15	16h00	19h30	1h15
Berthier-sur-Mer	12h21	17h06		
Montmagny	12h33	17h18	21h00	2h15
Cap-Saint-Ignace	12h50	17h35		
Rivière-du-Loup	14h40	19h30	22h35	3h30

SERVICE PROPOSÉ PAR ORLÉANS					
Rivière-du-Loup	8h35	13h30	15h45	15h45	1h10
Montmagny	10h05	XXXXXX	XXXXXX		
Lévis	10h50	15h10	17h25	17h25	2h50
Québec	11h05	15h25	17h40		3h05
Montréal				20h00	5h30

SERVICE PROPOSÉ PAR ORLÉANS					
Montréal					22h50
Québec	9h00	13h00	18h15	1h15	
Lévis	9h20	13h20	18h35	1h35	1h25
Montmagny	XXXXXX	14h00	19h15		
Rivière-du-Loup	11h05	15h35	20h50	3h20	3h15

Note : Les XXXX représentent les heures où un autobus Orléans pourrait arrêter à Montmagny lors des liaisons entre Lévis et l'Est du Québec.

2014-05-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la CRÉ de la Chaudière-Appalaches dans sa demande auprès de la Commission des Transports du Québec de report de toutes décisions concernant une diminution des services d'Orléans Express (Kéolis) sur le territoire de la région Chaudière-Appalaches.

QUE la MRC de Montmagny fasse part à la CRÉ de la Chaudière-Appalaches qu'elle est disposée à travailler à l'étude et à la recherche d'ajustements des services de transport interurbain sur le territoire.

ADOPTÉ

7. **CORRESPONDANCE**

7.1 **CHAMBRE DE COMMERCE DE LÉVIS - REMERCIEMENTS**

Suite à la résolution transmise pour l'appui de la MRC relativement à la relance des études pour un troisième lien rive-sud/rive-nord, la Chambre de commerce de Lévis a fait parvenir une lettre de remerciements pour notre appui au projet.

7.2 **VILLE DE MONTMAGNY – PLAN DE PARTENARIAT**

- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny sera l'hôte, en septembre prochain, de l'important congrès du Réseau québécois des villes et villages en santé et que pour l'occasion, plus de 350 congressistes de tout horizon du Québec seront dans notre région durant les trois jours d'activités de l'événement;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny est la grande organisatrice de ce congrès;
- CONSIDÉRANT que la région se positionne de plus en plus relativement à la tenue de congrès et événements, ce qui est un plus pour le développement économique du milieu;

2014-05-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GUY GARANT
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny contribue pour une subvention de 1 000 \$ pour la tenue du Congrès du RQVVS en septembre 2014 à Montmagny.

ADOPTÉ

7.3 TOURNOI DE GOLF DES COOPÉRATIVES – 3 JUILLET 2014

- CONSIDÉRANT que la 3e édition de la Classique de golf Simon Painchaud se tiendra le 3 juillet prochain à 12h30 au Club de golf de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Guy Desrosiers, maire de Montmagny et préfet de la MRC, agira à titre de président d'honneur (objectif d'amasser 15 000 \$) ;
- CONSIDÉRANT l'apport économique important des coopératives dans notre milieu ;
- CONSIDÉRANT que le montant recueilli sera remis à parts égales à la Fondation Desjardins, pour l'attribution de bourses d'études et à la Fondation Vivre à domicile, qui offre une aide financière aux personnes démunies ;

2014-05-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny participe à ce tournoi via un « foursome » et que les maires suivants soient délégués :

- . M. Claude Doyon;
- . M. Richard Galibois;
- . M. Guy Garant;
- . M. Rénaud Roy.

QUE la MRC assume le coût des billets de 125 \$ chacun.

ADOPTÉ

7.4 TACA – INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de la TACA aura lieu le 29 mai 2014 à 15h30 à Berthier-sur-Mer au Restaurant de la Plage.

7.5 AGENCE DE MISE EN VALEUR DE LA FORÊT PRIVÉE

L'AGA aura lieu le 12 juin 2014 et M. Claude Doyon est le représentant de la MRC de Montmagny.

8. FINANCES

8.1 COMPTES D'AVRIL 2014

2014-05-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer d'avril 2014 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1400197	6 618.63	Électro Saguenay Itée
C1400198	106 146.64	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C1400199	434.22	Bolduc, Réal
C1400200	144.00	Fonds de l'information foncière
C1400201	682.29	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1400202	86.29	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400203	5 722.17	Fédération québécoise des municipalités
C1400204	131.20	Montmagny Air Service inc.
C1400205	500.00	Conf. des préfets de Chaudière-Appalaches
C1400206	162.91	Municipalité de St-Just-de Bretenières
C1400207	1 709.34	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C1400208	4 287.22	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C1400209	50.00	L'Entraide Pascal-Taché inc.
C1400210	896.80	Resto-Bar 51
C1400211	22 272.52	MRC de Bellechasse
C1400212	954.29	Association des aménagistes régionaux
C1400213	21 425.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1400214	89.68	Bistro Lafontaine
C1400215	3 584.92	IDC Informatique
C1400216	1 168.09	Tremblay Bois Migneault Lemay
C1400217	4 164.88	Gestion USD inc.
C1400218	241.72	Québec linge, service d'uniformes
C1400219	9 075.72	Les Concassés du Cap inc.
C1400220	201.01	Laurentide Re/Sources inc.
C1400221	786.74	Koné inc.
C1400222	321.77	Lorendo portes et fenêtres
C1400223	93.69	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400224	32.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400225	209.26	Chez Octave
C1400226	679.69	Télus Mobilité
C1400227	2 293.23	Hydro Québec
C1400228	120.45	Visa
C1400229	6 875.91	Hydro Québec
C1400230	262.14	Visa
C1400231	1 064.70	Télus Québec
C1400232	7 675.46	Revenu Canada
C1400233	19 475.79	Ministre du Revenu du Québec
C1400234	2 868.36	SSQ – Investissement et retraite
C1400235	491.08	Télus Mobilité
C1400236	315.39	Comm. adm. de régime de retraite
C1400237	338.32	Visa
C1400238	221.62	Télus Québec
C1400239	573.49	Revenu Canada
C1400240	103.54	Télus Québec
C1400241	1 199.28	Desjardins sécurité financière
C1400242	35.59	Cogeco câble Québec S.E.N.C.
TOTAL	236 787.04 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des

crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 236 787.04 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1^{ER} MAI 2014

Un état des revenus et dépenses est déposé au 1^{er} mai 2014.

8.3 SURPLUS ACCUMULÉ AU 31 DÉCEMBRE 2013

- CONSIDÉRANT le surplus de l'exercice 2013 au montant de 89 046,01 \$;

2014-05-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les sommes suivantes soient transférées aux surplus accumulés suivants :

- 84 604,93 \$ en Administration et MVT;
- 4 441,08 \$ en Évaluation foncière.

ADOPTÉ

8.4 AFFECTATION À L'EXERCICE 2014

2014-05-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE les sommes suivantes soient affectées à l'exercice 2014, conformément aux prévisions budgétaires adoptées :

- 10 000 \$ à même le surplus Administration et MVT;
- 35 000 \$ à même le surplus Évaluation foncière;
- 5 000 \$ à même le surplus Fibre optique;
- 6 668 \$ au remboursement du fonds de roulement.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

10.1 RAPPORT DE COMITÉ – ACTIVE-TOI

Suite au rapport de Mme Louise Lefebvre, représentante de la MRC sur le Comité « Active-toi », il est convenu d'inviter M. Éric Dufresne à venir rencontrer le Conseil de la MRC de Montmagny concernant l'organisme « Active-toi ».

10.2 DOSSIER LAC-FRONTIÈRE

Des informations sont précisées par le maire, M. Garant, concernant un projet dans sa municipalité et il demande une visite rapidement de l'inspecteur en bâtiment à ce sujet.

10.3 LAC-FRONTIÈRE ET SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD (ZONES INONDABLES)

AVIS DE MOTION

Je, Louis Lachance, maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que la MRC de Montmagny déposera, au cours d'une séance subséquente, un projet de règlement relatif à la modification du RCI no 2007-56 sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables afin d'y introduire des nouvelles cotes d'inondation pour la rivière Noire-ord-Ouest et le Lac Frontière.

Louis Lachance

10.4 CENTRE D'ENTRAIDE FAMILIALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

Le centre souhaite revoir son image et ses outils et à cet effet, il est convenu de mettre l'organisme en contact avec Communications régionales Montmagny pour avoir un estimé de leurs besoins.

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-05-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21h55.

ADOPTÉ

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.

